



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: decision 14-2022

OBJET : Demande de subvention DETR-DSIL 2023 – Marché Public Global de Performance Energétique

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

La mairie de Le Muy va lancer prochainement une procédure de mise en concurrence pour son futur Marché Public Global de Performance Energétique associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes, pour une durée de 9 ans.

Ce Marché Public Global de Performance (MPGP) est un marché global d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune, associé à un programme de travaux d'amélioration avec un engagement sur les performances énergétiques.

Le Maire

DECIDE

De solliciter l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre du DETR-DSIL 2023, pour le MPGP Phase 1

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

PLAN DE FINANCEMENT

Phase	1	
Durée du marché	9 ans	
Durée des travaux	2 exercices budgétaires	
Engagement des économies d'énergie	68,67%	
Coût du projet (H.T)	1 234 825.00 €	
Financement des investissements	Montant H.T.	Taux
Subvention DSIL 2023	987 860,00 €	80,00%
Collectivité (autofinancement)	246 965,00 €	20%

Le Muy, le 21 décembre 2022

Le Maire,

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr
Le 23/12/2022



Accusé de réception en préfecture
083-218300861-20221221-D-F14-2022-AU
Date de télétransmission : 23/12/2022
Date de réception préfecture : 23/12/2022